

Règlement Trail nocturne d'Halloween 2024

Article 1 : Lieu / Date et horaire de l'épreuve

L'épreuve se déroulera le jeudi 31 Octobre 2024 à 20h00 à Brette les pins (Sarthe) au terrain des sports.

Article 2 : Organisateurs / Directeurs de courses

Bruno Bourgouin Tel: 06 87 41 71 13

Dominique Chéreau Tel: 06 83 14 94 11

(Stade olympique du Maine Athlétisme)

Article 3 : Inscription - Annulation

L'inscription pour participer à l'épreuve sur Chronoplace ([Inscriptions en ligne | Chronoplace](#)).

Droits d'inscription : 11 € par Athlète.

La clôture des inscriptions en ligne est fixée au 30 Octobre 2024

La commission course se réserve le droit d'annuler la course en cas de fortes intempéries, pour des raisons de sécurité ou sanitaire, dans ce cas les équipes seront remboursées, en revanche une fois la course commencée, aucun remboursement ne pourra avoir lieu.

Article 4 : Conditions de Participation

La participation à la manifestation est conditionnée à :

1. Catégorie d'âge

L'épreuve est ouverte à toute personne majeure le jour de l'épreuve / licenciée ou non.

2. Justificatif

La participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire soit d'une licence FFA en cours de validité ou bien d'un PPS <https://pps.athle.fr/>

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'Athlète devra porter son dossard visiblement pendant la totalité de la compétition.

Article 5 : Assurance / responsabilité Civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par une police d'assurance souscrite auprès du cabinet d'assurance Allianz Le Mans.

Article 6 : Réclamations

Les éventuelles réclamations pourront être faites auprès de l'organisation

Article 7 : Chronométrage

Le chronométrage électronique de la course sera réalisé par la société Chronoplace.

Chaque coureur recevra avec un dossard avec une puce électronique inclus. (Collé derrière le dossard)

Article 8 : Classement et Récompense

Un classement scratch sera établi.

Récompenses pour les trois meilleurs costumes

Les résultats seront publiés sur le site Facebook de la course

Article 9 : Sécurité et soins

La sécurité médical sera assurée par la société d'ambulances présente le site.

Article 10 : Droit à l'image

Par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise les organisateurs ainsi que ses ayants droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support.